



## Conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 27 JUIIN 2024**

**OBJET : CULTURE**

34) Conservatoire municipal de musique et de danse  
Union des Enseignants et des Pratiques Artistiques du  
Val-de-Marne (UEPA 94) - Adhésion

Accusé de réception en préfecture  
094-219400413-20240627-DEL20240627\_34-DE  
Date de télétransmission : 05/07/2024  
Date de réception préfecture : 05/07/2024

**ETAT DE PRESENCE POINT 34**

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	31
Absents représentés.....	9
Absents excusés.....	5
Absents non excusés.....	4

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT SEPT JUIN à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**ETAT DE PRESENCE POINT 34**

**PRESENTS**

M. BOUYSSOU, Maire

M. RHOUMA, Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme PIERON, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, M. MARCHAND, adjoints au Maire

Mme RAER, Mme DORRA, Mme GILIS, Mme BLONDET, Mme LALANDE, Mme BOUFALA, Mme BOULKROUN, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme MEDEVILLE, M. BOUILLAUD, M. MASTOURI, M. MRAIDI, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. MALHEIRO, conseillers municipaux.

**ABSENTS REPRESENTES**

Mme PETER, Conseillère municipale, représentée par M. MARCHAND,  
M. SEBKHI, Conseiller municipal, représenté par M. MRAIDI,  
Mme MISSLIN, Adjointe au Maire, représentée par M. PECQUEUX,  
M. BADI, Conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD,  
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,  
M. HARDOUIN, Conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN,  
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par M. PRIEUR,  
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,  
M. OURABAH-BERTOUT, Adjoint au Maire, représenté par M. GASSAMA.

**ABSENTS EXCUSES**

M. MOKRANI, Conseiller municipal,  
Mme DIARRA, Conseillère municipale,  
M. BAMBA, Conseiller municipal,  
M. DANSOKO, Conseiller municipal,  
Mme MACALOU, Conseillère municipale.

**ABSENTS NON EXCUSES**

Mme LE FRANC, Conseillère municipale,

**M. AUBRY, Conseiller municipal,**  
**Mme OUABBAS, Conseillère municipale,**  
**Mme KAAOUT, Conseillère municipale.**

**Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.**



## **CULTURE**

34) Conservatoire municipal de musique et de danse  
Union des Enseignants et des Pratiques Artistiques du Val-de-Marne (UEPA 94) - Adhésion

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

vu le Schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement public spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre - 2023 prévu à l'article L. 216-2 du code de l'éducation, et publié au Bulletin officiel du ministère de la Culture le 18 septembre 2023,

vu l'arrêté du 19 décembre 2023 du ministère de la Culture fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

considérant que la ville d'Ivry-sur-Seine porte un intérêt très particulier au développement culturel et à l'accès à la culture pour tous, sous toutes ses formes,

considérant l'objectif de l'association « Union des Enseignements et des Pratiques Artistiques du Val-de-Marne » (U.E.P.A. 94) de promouvoir l'enseignement et la pratique de toutes les formes de musique, de danse, d'art dramatique et d'arts plastiques en respectant le principe de laïcité,

considérant qu'elle fédère aujourd'hui 25 conservatoires municipaux ou écoles associatives de musique, danse, art dramatique et arts plastiques,

considérant l'intérêt de la Ville d'y adhérer pour le compte du Conservatoire municipal de musique et de danse,

vu les statuts de l'association, ci-annexés,

vu la convention, ci-annexée,

### **DELIBERE**

Adopté à l'unanimité

**ARTICLE 1** : APPROUVE la convention d'adhésion à l'Union des Enseignements et des Pratiques Artistiques du Val-de-Marne (U.E.P.A. 94), et AUTORISE le Maire à la signer.

**ARTICLE 2** PRECISE qu'une cotisation annuelle, dont les modalités de paiement sont prévues par l'article 2 de la convention, sera versée par la Ville au titre de sa participation.

**ARTICLE 3** : DESIGNNE le ou la Responsable du service Conservatoire comme

représentant(e) de la collectivité dans l'association,

**ARTICLE 4** : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE - 5 JUIL. 2024  
RECU EN PREFECTURE  
LE - 5 JUIL. 2024  
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE  
LE - 5 JUIL. 2024